

Les enseignements pratiques interdisciplinaires

en 3^e prépa-pro

Le décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89161), relatif à l'Organisation des enseignements au collège, indique qu'à compter du 1^{er} septembre 2016 « les enseignements obligatoires dispensés au collège se répartissent en enseignements communs à tous les élèves et en enseignements complémentaires ».

Objectifs

L'arrêté du 19 mai 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89165), relatif à l'Organisation des enseignements dans les classes de collège, précise que « les enseignements complémentaires prennent la forme d'accompagnement personnalisé et d'enseignements pratiques interdisciplinaires ».

L'arrêté du 2 février 2016 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=98461), relatif aux Classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel » (3^e prépa-pro), indique que « l'organisation des enseignements se fait dans ces classes conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 mai 2015 susvisé, sauf dispositions spécifiques prévues par le présent arrêté ».

La circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913), relative à l'organisation des Enseignements au collège, précise que :

- Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) concernent les élèves du cycle 4. Ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (qui peut prendre la forme d'une présentation orale ou écrite, de la constitution d'un livret ou d'un carnet, etc.).
- Les EPI contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que du parcours Avenir.
- Les EPI sont des temps privilégiés pour développer les compétences liées à l'oral, l'esprit créatif et la participation : les élèves apprennent à s'inscrire dans un travail en équipe, à être force de proposition, à s'exprimer à l'oral, à conduire un projet, individuel ou collectif.
- Les EPI sont aussi l'occasion privilégiée de mettre en pratique les langues vivantes étudiées ainsi que les outils numériques.

L'arrêté du 2 février 2016 susvisé précise que « les enseignements complémentaires concourent à la découverte de différents champs professionnels afin de permettre aux élèves de construire leur projet de formation et d'orientation, sans se limiter à ce seul objectif. »

Organisation

Les EPI offerts aux élèves doivent, chaque année, être au moins au nombre de deux, portant chacun sur une thématique interdisciplinaire différente.

Les EPI peuvent être de durée variable (trimestrielle, semestrielle, annuelle), sur un horaire hebdomadaire de 2 à 3 heures.

Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux EPI. Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans leur conception et à participer à leur mise en œuvre.

Démarche

Chaque EPI porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires suivantes :

Corps, santé, bien-être et sécurité	Culture et création artistiques	Transition écologique et développement durable
Information, communication, citoyenneté	EPI	Langues et cultures de l'Antiquité
Langues et cultures étrangères / ou régionales	Monde économique et professionnel	Sciences, technologie et société

➤ *Les EPI : à l'interface des disciplines*

Les EPI s'appuient sur les contenus des programmes disciplinaires. Ceux-ci déclinent les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils permettent de traiter différemment des parties de programme et de construire les attendus de fin de cycle 4.

Les EPI permettent d'aborder la complexité du monde. Ils permettent d'éclairer un objet dans ses différentes dimensions. Chaque discipline impliquée contribue à sa compréhension par les élèves.

Les EPI permettent le rapprochement des disciplines. Dans les EPI, les professeurs s'appuient sur leur expertise disciplinaire. Les disciplines ne sont pas instrumentalisées, mais contribuent conjointement à la connaissance et l'explication des objets complexes étudiés.

➤ *Les EPI : une pédagogie de projet*

Les EPI s'inscrivent dans la pédagogie de projet, mais celle-ci peut également être mise en œuvre dans d'autres contextes, notamment dans les enseignements communs.

Une pédagogie de projet vise systématiquement une production, une réalisation, un résultat, un but à atteindre par les élèves. Les activités intermédiaires et les acquisitions de connaissances participent tout autant au progrès des élèves que l'aboutissement du projet.

La production envisagée inscrit les objets de savoir dans l'ici et maintenant.

➤ *L'évaluation des EPI*

Les EPI font l'objet d'une évaluation dans les disciplines qui y contribuent. L'évaluation porte à la fois sur :

- Des savoirs et des capacités disciplinaires ;
- Des capacités plus transversales : se projeter, conduire une action, prendre des initiatives, choisir une pratique, expérimenter de façon méthodique, demander de l'aide, chercher et trouver des ressources, mais aussi travailler ensemble, s'engager, communiquer de façon adaptée.

➤ *La communication et la valorisation des EPI*

Une production, réalisation concrète, individuelle ou collective, pensée dans une perspective de présentation orale ou écrite (constitution d'un livret, réalisation d'une saynète, conception d'un jeu, d'une plaquette, d'une émission de webradio...) est fondamentale pour un EPI. Cette production sert à développer des apprentissages scolaires clairement identifiés et sociaux.

Un exemple d'EPI : concours « Raconte-moi une entreprise et ses métiers »

Le projet : un concours, « Raconte-moi une entreprise et ses métiers ». Les objectifs de ce concours sont de sensibiliser les élèves au monde de l'entreprise, des métiers, de l'entrepreneuriat et de leur donner le goût de l'écriture par la réalisation d'un reportage. Les élèves sont invités à découvrir une entreprise locale et à rédiger collectivement, à la suite d'une visite, un article de presse qui, illustré d'une photo, valorise l'entreprise, ses métiers, ses produits ou services et ses points forts. Les élèves deviennent alors reporters de l'entreprise qui est ainsi médiatisée.

La thématique : le Monde économique et professionnel.

Les disciplines concernées : français, technologie, enseignements artistiques. Le concours s'inscrit également dans le parcours Avenir (cette activité répond à chacun des objectifs de ce parcours).

La production, communication et valorisation : article de presse avec photographie.

Les domaines du socle : 1, 2 et 5.

L'évaluation : formative par les professeurs (on évalue les acquis réels des élèves et leurs progrès) ; sommative par les membres du jury du concours. L'évaluation peut avoir lieu dans le temps de l'EPI ou en dehors.